

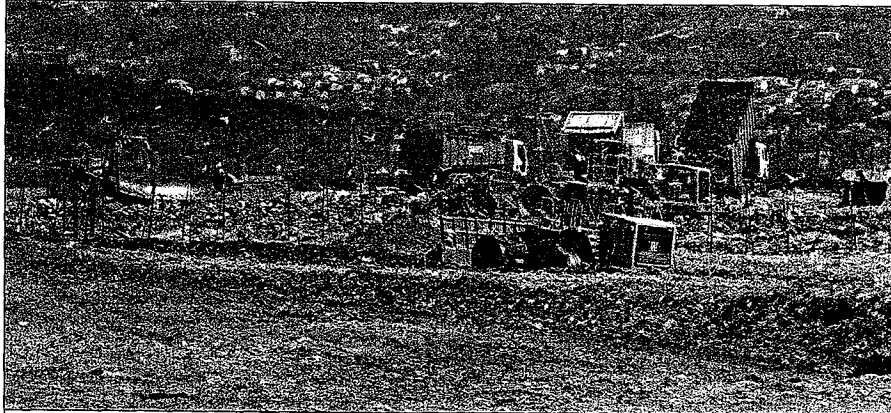
■ environnement

Déchets des Alpes-Maritimes : la fin de « l'ère Glacière » est pour ce soir

Dix ans de combat. D'opposition entre les Villeneuvois et l'exploitant de la Glacière, Veolia. Pour une « libération », ce soir à 17 heures. Plus aucun déchet ne viendra grandir la colline qui fait face au village. Avec, l'espoir de la fin des odeurs qui « infestent » leurs vies. Avec, la fin de la peur d'une pollution. Peut-être... Décidée il y a trois mois par le préfet, la fermeture du centre de stockage de déchets de Villeneuve-Loubet soulève une série de questions sur la gestion des ordures départementales.

Où vont les ordures maintenant ?

Trois secteurs sont principalement concernés par les 300 000 tonnes par an de détritus jusque-là déversés à la Glacière. Pour la zone Cannes-Grasse (90 000 tonnes), « l'équation est simple » explique le président du SIVADES, Maxime Couillet. « On va là où notre prestataire nous emmène. On est en contrat avec Veolia jusqu'au 31 décembre. A notre charge d'organiser le transport. On est prêts ». Deux quais de transferts à Cannes et Grasse assureront le transvasement des déchets des petits camions-benne vers les poids lourds qui prendront la route. Direction les centres de stockage des Bouches-du-Rhône où il reste de la capacité. « La répartition se fera sur plusieurs sites. Tout ne sera pas dirigé vers Septèmes-les-Vallons » affirme Jean-Marie Bertin, directeur-traitement Veolia-pro-



Ce soir à 17 heures, le site de la Glacière ne recevra plus les déchets du département. Le centre de tri et le quai de transfert (transvasement des ordures des petits camions vers les gros) restent eux en activité. (Photos Grégoire Albertini)

preté Sud-Est. Dans le secteur mentionné, sur les 35 000 tonnes d'ordures produites, seules 7 000 allaient à la Glacière. Le reste brûle dans les incinérateurs de Monaco et Nice. Le résidu sera dorénavant « à titre exceptionnel » dirigé, là aussi, vers les Bouches-du-Rhône. Quant au gros du morceau, il recouvre les gravats du BTP et les déchets industriels banals (DIB). « Ils prendront le même circuit que les ordures ménagères » précise Jean-Marie Bertin. A savoir les Bouches-du-Rhône après un regroupement aux quais de transfert, notamment celui de Villeneuve-Loubet.

Quel coût ?

Pour le SIVADES, le coût supplémentaire du transport, entre

juillet et décembre, est estimé à un peu plus de 2 millions d'euros. « Cela représente 8 à 10 euros par habitant » indique Maxime Couillet. Pour les entrepreneurs et industriels, le surcoût transport est de l'ordre de 20 à 30 %.

Le prochain centre de traitement ?

Tous les regards sont tournés vers le secteur Cannes-Grasse. Où deux projets pourraient voir le jour : « Un centre de valorisation énergétique (sans doute une usine d'incinération, ndr) et un centre de valorisation organique (compostage des déchets fermentescibles). Où ? » Il est trop tôt pour le dire. J'espère avoir une réponse

avant la fin du mois, poursuit Maxime Couillet. Mais, c'est long, il faut trois ans pour que de tels dossiers aboutissent ». Outre ces projets, le département ne pourra faire l'économie d'un ou plusieurs centres de stockage de déchets ultimes. « Il y a les ordures non incinérables, il y a la fluctuation saisonnière et les périodes d'entretien des incinérateurs » explique Jean-Marie Bertin. Au conseil général, on évoquait 3 ou 4 sites susceptibles de correspondre au cahier des charges pour accueillir ce ou ces centres de stockage, sans donner, pour l'heure, plus de précision.

Avenir du site ?

Dès lundi démarre la phase de réaménagement du site

de la Glacière avec un modelage final des sols qui devrait prendre 2 à 3 semaines. « On prendra le temps de le faire pour limiter au maximum les odeurs » précise le directeur-propre de Veolia. Des odeurs qui devraient très nettement s'atténuer à cette échéance avant de disparaître totalement avec la pose d'une géomembrane recouvrant les déchets. L'ensemble sera en place à la fin de l'année. Ensuite, la zone sera recouverte de 50 cm de terre. Avant la phase de replantation. « On va s'inscrire dans l'environnement existant. Les plantations s'échelonneront dans le temps en fonction des périodes propices à ces revégétalisations » conclut Veolia.

THIERRY SUIRE



« Barbossi, c'est fini »

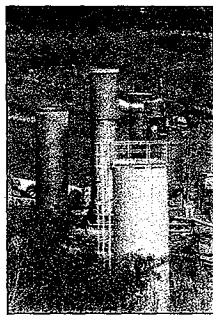
Du côté du domaine Barbossi à Mandelieu, les rumeurs continuent sur l'implantation d'un centre de traitement des déchets. « Il n'a aucune chance de prospérer là » a affirmé, hier, le sous-préfet de Grasse, Claude Serra. Confirmation chez Veolia : « Mandelieu ne sera pas un site qui accueillera un centre de déchets au sens large. On avait un projet de complexe de traitement qui incluait toutes les nouvelles technologies, en respect avec le Grenelle de l'environnement. Mais aujourd'hui, ce projet est fini » clarifie Jean-Marie Bertin.

Tous les salariés de Veolia reclassés 23 salariés travaillaient sur le site de la Glacière à Villeneuve-Loubet. « Tous ont été reclassés au sein du groupe » indique Veolia. Six restent sur le site pour effectuer le réaménagement final.

Les sols sous surveillance rapprochée

« On veut un cordon sanitaire autour de la décharge ». Associations de défense de l'environnement et élus Villeneuvois ne lâchent pas le combat. « La commune assure un suivi hebdomadaire de la qualité de l'eau de consommation » assure le maire Richard Camou. « Tout est bon sur ce crâneau. Mais on sait qu'on a trouvé des polluants dans les sols à l'extérieur de la décharge. Il y a 15 à 20 ans de surveillance active. On ne relâchera pas là-dessus » poursuit-il. « Il ne fait aucun doute que les lixiviats fuient à l'extérieur du site » appuie Christian Mangan, hydrogéologue de la ville. Il a étudié tous les relevés des experts du tribunal administratif. « Et, c'est curieux, des données brutes ont été modifiées de manière conséquente » avance Richard Camou. « Toujours dans le sens d'une non-pollution. On ne lais-

sera pas dire aux experts des contre-vérités pour masquer que la décharge a émis des éléments polluants », s'emporte encore le maire. Même vigilance du côté des associations. « On a gagné un combat. Mais un deuxième s'en-



Les torchères utilisées pour le brûlage des biogaz.

goge : pour la remise en état du site et la protection des nappes phréatiques », explique Serge Jover, président de l'ADEV. « L'ère Glacière est finie, commence l'après-Glacière ». « Le mal étant fait, il va bien falloir surveiller », renchérit Louisette Chiappello de Lei Granouïe, autre association « fer de lance » de l'opposition à la décharge. Du côté de l'exploitant, on assure que les vérifications vont se poursuivre sur les douze points de contrôle actuels. Et qu'ensuite, il se conformera aux dispositions de l'arrêté préfectoral de cessation d'activité.

Vers la production d'électricité ?

De la même façon, le captage et le traitement des biogaz continuent. Chez Veolia, « on espère pouvoir faire une valorisation énergétique pour la production d'électricité ».

Une démarche qui, jusque-là, butait sur l'opposition du maire de Villeneuve-Loubet. Mais, avec la fin du stockage, cette position pourrait évoluer. « J'ai toujours dit que j'étais prêt à en discuter dès le lendemain de la fermeture de la Glacière » rappelle Richard Camou. « La décharge, nous l'avons subie. Il n'est pas question que cette activité économique se fasse sans les Villeneuvois. Je demande que la commune soit associée aux résultats financiers de la valorisation électrique des biogaz », tonne encore le maire. Si aucun accord n'est trouvé, les biogaz seront détruits dans les torchères. La militante associative, Louisette Chiappello formule, elle, un souhait : « que l'électricité produite par les biogaz alimente le futur lycée, dont l'implantation est prévue à quelques centaines de mètres de là ».

DRESS CODE

JEAN-ANTOINE HIERRO

11 juillet - 7 septembre 2009

Château-Musée Grimaldi
Cagnes-sur-Mer

tous les jours : 10h - 12h et 14h - 18h
(sauf le mardi)

04 92 02 47 30
www.cagnes-sur-mer.fr

CONSEIL GÉNÉRAL
CAGNES SUR MER